



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 juillet 2020

La BCE établit une coopération étroite avec la banque centrale de Bulgarie

- Le Conseil des gouverneurs de la BCE a adopté une décision visant à établir une coopération étroite avec la Banque nationale de Bulgarie
- La surveillance directe des établissements bulgares importants commencera le 1^{er} octobre 2020 après l'achèvement du processus d'évaluation relatif à l'importance des établissements de crédit

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a adopté une décision visant à établir une coopération étroite avec la Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie) après que les conditions préalables prudentielles et réglementaires requises ont été remplies. Parallèlement, l'inclusion du lev bulgare dans le mécanisme de change II [a été annoncée ce jour](#). Ensemble, ces deux étapes ouvrent la voie à la participation future de la Bulgarie à la zone euro.

La décision relative à la collaboration étroite s'appliquera 14 jours après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. À partir du 1^{er} octobre 2020, la BCE sera chargée de la surveillance prudentielle directe des établissements importants de la République de Bulgarie et des procédures communes pour toutes les entités soumises à la surveillance prudentielle, ainsi que de la surveillance des établissements moins importants. Auparavant, la BCE procédera à une évaluation pour déterminer quelles banques remplissent les critères pour être classées comme établissements importants.

La supervision bancaire de la BCE et la Banque nationale de Bulgarie effectuent des préparatifs en vue d'assurer une transition sans heurt vers le nouveau régime de surveillance prudentielle.

« Nous sommes très heureux d'accueillir la Bulgarie dans le mécanisme de surveillance unique et dans la famille de la supervision bancaire de la BCE », a déclaré Andrea Enria, président du conseil de

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 10 juillet 2020

La BCE établit une coopération étroite avec la banque centrale de Bulgarie

surveillance prudentielle de la BCE. « Cela marque une étape importante de l'histoire de l'Union bancaire, car cela étend son champ d'action au-delà des membres de la zone euro. »

La Banque nationale de Bulgarie aura un représentant au conseil de surveillance prudentielle de la BCE avec les mêmes droits et obligations que tous les autres membres, y compris le droit de vote.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Nicos Keranis](#)
au : +49 172 758 7237.**

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France